



Le conflit entre Mozabites autochtones sédentaires et les arabes Châamba nomades existe depuis plusieurs siècles. Cependant, par le dialogue et le compromis, les périodes de la coexistence paisible ont été prédominantes. Ainsi, les échanges commerciaux et même matrimoniaux entre ces deux communautés ont eu lieu.

Toutefois, depuis l'indépendance de l'Algérie, les cycles de violences sont devenus de plus en plus fréquents et la durée de ces violences de plus en plus longues. Depuis 2013, les violences et les répressions atteignent leur paroxysme.

26 mars 2013, un sit-in pacifique a rassemblé les militants des droits de l'homme représentés par les berbères/Amazighes mozabites et le comité de chômeurs représenté par les arabes Châamba. La police a procédé à l'arrestation des activistes amazighs du M'zab de façon violente. Ils seront maltraités et torturés au commissariat de la police (voir la vidéo et les photos illustrant les traces de torture sur les corps des militants. Le témoignage de Mr Salah ABOUNA, militant mozabite, est édifiant sur ce point).

Ce rassemblement deux communautés autour des mêmes revendications est mal vue par le pouvoir Algérien qui se montre violent et intransigeant particulièrement à l'égard des Mozabites. Des arabes chaamba sont montés contre la population mozabite. Des attaques systématiques sont orchestrées qui ont causé de nombreuses victimes parmi des citoyens mozabites. Une trentaine de morts dont la plupart par balle; des brûlés vifs, dont un bébé, des centaines de blessés, des arrestations arbitraires, des mandats d'arrêt délivrés contre les jeunes, plusieurs dizaines de prisonniers, des femmes et des enfants traumatisés par les scènes de violence et de terreur, les commerces, les exploitations agricoles, les ateliers de production et des habitations des Mozabites saccagés et ce, sous la couverture des services de l'ordre qui assurent la protection des malfaiteurs contre les mozabites (photos et liens des vidéos). Des mausolées dont certains sont classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO depuis 1982 sont saccagés alors que la mise en quarantaine de la région du M'Zab déjà isolée par sa géographie et son climat, demeure une constante dans la politique de l'état depuis l'indépendance du pays.

5- Arrestations et détentions arbitraires des Mozabites / Violation de l'article 9 et 10 du pacte IDCP.

Les forces de l'ordre de l'État Algérien ont procédé à l'arrestation arbitraire de citoyens mozabites, en violation des principes des droits de l'homme. Les autorités judiciaires émettent des mandats d'arrêt et des poursuites judiciaires contre les Mozabites sur une simple dénonciation, et cela sans preuves réelles. Ces pratiques témoignent d'un abus de pouvoir et dévoilent une autre facette des discriminations « raciales » contre les populations Mozabites :

- L'activiste Ouled Dadda Youcef condamné à 2 ans de prison ferme pour avoir filmé la police en train de saccager le magasin d'un Mozabite le 24-11-2013 (voir lien de vidéo).
- L'activiste Boughaloussa Khodir condamné à 6 mois de prison ferme pour avoir diffusé sur Facebook des photos illustrant l'implication des gendarmes dans les attaques contre les mozabites.
- Dr Kameleddine Fekhar Médecin et militant des droits de l'homme et de la cause amazighe a été arrêté, avec trentaine de ses compagnons le 9 juillet 2013 au soir, par une brigade mixte de la police et de la gendarmerie Algérienne. Cela s'est passé dans un quartier mozabite de la cité de Ghardaïa. L'arrestation est survenue après une réunion du chef de gouvernement avec le premier ministre, en présence du chef d'état-major de l'armée et du conseiller de la présidence.

La mise en détention de Kameleddine Fekhar et de ses compagnons s'est faite en violation des lois algériennes en vigueur ainsi que des traités internationaux des Droits de l'Homme que l'Algérie a ratifiés. Il est important de signaler que ces Droits de l'Homme sont garantis par l'article 32 de La Constitution algérienne, les articles 3, 5, 7, 8, 9,



Référence :

- Le Rapport 2014/15 d'Amnesty International ; <https://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/algeria/report-algeria/>
- Tragédie du M'zab : l'urgence d'une solution politique, <http://www.lematindz.net/news/18050-tragedie-du-mzab-lurgence-dune-solution-politique.html>
- Les Amazighs interpellent le Parlement européen sur les tueries, violences, abus et exactions dans le M'Zab et accord d'association UE-Algérie, http://www.amazighworld.org/human_rights/index_show.php?id=641910
- Algérie : Ghardaïa assiégée par 10 000 gendarmes et policiers
<http://www.afrik.com/algerie-ghardaia-assiegee-par-10-000-gendarmes-et-policiers>
- Algérie : 22 personnes sont mortes dans des affrontements sanglants à Ghardaïa
<http://www.afrik.com/algerie-19-personnes-sont-mortes-dans-de-violents-affrontements-a-ghardaia>.
- Morts et violences à Ghardaïa (journal télévisé sur BRTV)
<https://www.youtube.com/watch?v=uf0POQeYYc0> .
- lien de la vidéo les gendarmes détruis et saccagé les véhicules des mozabites (L'armée de L'occupation détruites les véhicules de mozabites a ghardaia)
<https://www.youtube.com/watch?v=txPmsxl0shw>.

Annexes

Réactions sur les points concernant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

quatrième rapport périodique de l'Algérie¹

Cette annexe contient plus des informations relatives aux atteintes des droits des amazighs en Algérie, à partir de la liste de points concernant son quatrième rapport :

1. Réaction : réponse 7

La situation actuelle du M'Zab résulte de la politique menée dans cette région par l'Etat algérien depuis son indépendance en 1962. Les ressorts du conflit dans le M'Zab sont nombreux. Nous les énumérons comme suit :

¹ Référence : CCPR/C/DZA/Q/4/Add.1, 2 Mai 2018.



FNAA

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
الفيدرالية الوطنية للجمعيات الأمازيغية
La fédération nationale des associations amazighes
email: fnaafederation@gmail.com

- La mauvaise gestion de la sédentarisation des nomades Châamba arabes et d'autres populations autrefois nomades. En effet, depuis 1962 et dans le cadre de « la révolution agraire », le pouvoir algérien avait procédé à une expropriation systématique des terrains privés et collectifs appartenant aux populations mozabites
- L'activiste Ouled Dadda Youcef condamné à 2 ans de prison ferme pour avoir filmé la police en train de saccager le magasin d'un Mozabite le 24-11-2013 (voir le rapport parallèle du FNAA).
- L'activiste Boughaloussa Khodir condamné à 6 mois de prison ferme pour avoir diffusé sur Facebook des photos illustrant l'implication des gendarmes dans les attaques contre les mozabites.
- Dr Kameleddine Fekhar Médecin et militant des droits de l'homme et de la cause amazighe a été arrêté, avec trentaine de ses compagnons le 9 juillet 2013 au soir, par une brigade mixte de la police et de la gendarmerie Algérienne. Cela s'est passé dans un quartier mozabite de la cité de Ghardaïa. L'arrestation est survenue après une réunion du chef de gouvernement avec le premier ministre, en présence du chef d'état-major de l'armée et du conseiller de la présidence.

2. Réaction : réponse 8 point 36

Même si que l'Algérie est riche de son patrimoine dont le triptyque Islamité, l'Arabité et l'Amazighité constitue le socle mais :

- Reste toujours l'Islam et l'Arabie seules comme l'idéologie de l'Etat.
- L'Islam et l'Arabie se sont les références de la législation nationale dans l'absence de l'Amazighe.
- L'histoire et les coutumes et les traditions amazighes appellent tous à un état civil, qui garantit la Libertés individuelles des citoyennes.



FNAAA

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵣⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
الفيدرالية الوطنية للجمعيات الأمازيغية
La fédération nationale des associations amazighes
email: fnaafederation@gmail.com

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Justice
Cour de Ghardaïa
Tribunal de Ghardaïa
N° du parquet : 133/15

Instruction n° :/15

مربيہ الطابع المحصل لفائدة الخزنة
Voit de timbre perçu pour le trésor
DA

DEMANDE INTRODUCTIVE D'UNE PROCEDURE D'INSTRUCTION

Le procureur de la république près le tribunal de Ghardaïa
Vu les documents joints
Par la sûreté de Daïra de Ghardaïa le 15/07/15 sous le n° 321/15
Attendu qu'il en résulte contre :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| 1- Fekhar Kamel Eddine | 17- Oubaya Mustapha |
| 2- Soughalem Belkacem | 18- Redjah Saïd Nacer |
| 3- Soughalem Bakir | 19- Goumar Sofiane |
| 4- Ouirou Yacoub | 20- Chekabbab Mohamed |
| 5- Ouirou Aïssa | 21- El Hadj Saïd Slimane |
| 6- Chekabbab Slimane | 22- Ben Yacoub Hamou |
| 7- Nacer Mohamed | 23- Fekhar Saïd |
| 8- Tebakh Moussa | 24- Bourourou Saïd |
| 9- Baba Ouayoub Salah | 25- Baba Ouayoub Hocine |
| 10- Chakab Aïssa | 26- Tebakh Nadi (Mineur) |
| 11- Oubaba Ibrahim | 27- Moussa Ouali Slimane (Mineur) |
| 12- Boulanache Saïd | 28- Baba Ouasmal Mounir (Mineur) |
| 13- Adaoud Slimane | 29- Saria Ibrahim (Fuite) |
| 14- Moussa Ouali Bahmed | 30- Baba Ouasmal Mahfoud (Fuite) |
| 15- Maarade Aïssa | 31- SekKouti Khoudir (Fuite) |
| 16- Tebakh Aïssa | |



Des preuves solides pour avoir commis : le crime de constitution d'une association de malfaiteurs dans le but de préparer des crimes contre des personnes et des biens. Crime d'incitation par le don et la promesse de commettre des actes terroristes visant la sécurité de l'Etat, l'unité nationale et la sécurité territoriale par la propagation de la peur parmi la population et la création d'un climat d'insécurité par l'agression morale ou physique contre des personnes, par la mise en danger de leur vie, liberté et sécurité, par le blocage de la circulation routière et de la liberté de déplacement sur les routes, par le regroupement sur les places publiques. Crime de tentative volontaire de meurtre avec préméditation. Crime d'incitation à commettre des crimes d'incendies volontaires des biens publics et privés. Incitation des citoyens ou de la population à prendre les armes les uns contre les autres et porter atteinte à l'unité nationale. Délit d'incitation publique à la haine et à la discrimination contre une ou plusieurs personnes pour non appartenance ethnique et en faire la promotion, l'encouragement et la propagande. Délit de présentation au public de dépliants et tracts visant à mettre en danger la réconciliation nationale. Délit d'insulte d'une institution appartenant au pouvoir. Délit d'incitation directe au regroupement non armé soit par des discours publics, des

MAITRE MAQUEL ZOHRA
Traductrice Interprète Agréée
Près Le Tribunal De Koléa
14, Rue Bonatiro Dj. Koléa - KOLEA



FNAAA

الفيدرالية الوطنية للجمعيات الأمازيغية
La fédération nationale des associations amazighes
email: fnaafederation@gmail.com

.../..... suite du rapport global page 16

حريه الطابع المحصل لفائدة الخزيه
voit de timbre perçu pour le irassa
.....DA

Un mandat de dépôt a été lancé contre certains, un contrôle judiciaire contre d'autres, sans oublier le regroupement non autorisé à diverses occasions devant des sièges administratifs tels que le tribunal, la wilaya et le conseil, en prononçant des dénonciations et des slogans écrits contre le système et la nature de la gouvernance. Quant au fait qu'il ait nié qu'il n'a aucun rapport avec le mouvement séparatiste, ceci est une tentative de tromper le cœur de l'instruction vu que mes services ont prouvé le contraire. Il a été plusieurs fois pris dans des wilayas connues par les manifestations et regroupements de ce mouvement. Il a également pris contact avec le leader de ce mouvement via Facebook et a échangé des avis et des suggestions sur cette page. Quant à la propagation de la discorde entre les citoyens, ce qui a été constaté en 2010, un groupe de citoyens du conseil des Azaba et ont présenté une plainte contre ce dernier et son groupe pour propagation de la discorde, incitation et atteinte au lieu sacré qu'est la mosquée, ce qui a conduit à la blessure de plusieurs fidèles. Il a également constaté en 2013, qu'un jeune a déclaré directement sur une des chaînes de télévision algériennes, concernant le nommé Fekhar Kamel Eddine, que ce dernier offre des sommes d'argent à quelques jeunes pour adhérer et participer à des manifestations et regroupement publics non autorisés.

En plus de l'expertise électronique que mes services ont effectuée du compte facebook et de la boîte électronique du sus nommé qui contiennent plusieurs publications, extraits de vidéo et photos, toutes axées sur l'incitation à porter atteinte à l'unité de la nation, l'intérêt national et insultes envers des institutions appartenant au système, ce qui clairement confirmé dans les annexes 01 et 02.

Pour ce qui est de l'atteinte à la sécurité de l'Etat et à sa souveraineté, il apparaît clairement (illisible) certaines publications, photos et extraits de vidéos sur facebook, pour que tous les citoyens du monde puissent les consulter, ceci d'une part, et d'autre part, nous avons pris connaissance de certaines publications par lesquelles qui appellent l'Organisation des Nations Unies et tous les présidents des états à intervenir immédiatement en faveur de ce qu'il qualifie de minorité M'zab, contre la politique de l'Etat, ce qui est confirmé par la tenue de plusieurs réunions dans des pays étrangers en compagnie du nommé Sekkouti Khoudir, à l'instar du Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la France et l'Italie, tel qu'il est constaté sur le formulaire de pointage des mouvements de sortie et entrées des personnes du territoire par les postes des frontières, formulaire que vous trouverez joint, et ce sous le couvert de séminaires et conférences donnés dans ces pays en matière de droit de l'homme, faire connaître la cause et l'identité M'zab, selon sa conception, et adopter l'idée de l'autonomie, cependant, la réalité confirme le dépassement et va plus loin vu que ses discours et publications convergent vers l'incitation contre le pouvoir et porte atteinte à l'unité nationale.

Quant au reste des instigateurs proches du nommé FEKHAR Kamel Eddine, à savoir : SARIA Ibrahim, BABA OUASMAIL Mahfoud et SEKKOUTI Khoudir, qui sont toujours en fuite, ils sont considérés comme les principaux instigateurs et assistants

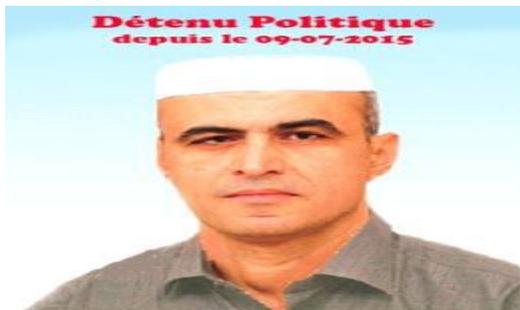


MAITRE MAOUEL ZOHRA
Traductrice Intéprète Agréée
Près Le Tribunal De Koléa
14 Rue Bonatiro Djelma - KOLEA



FNAAA

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
الفيدرالية الوطنية للجمعيات الأمازيغية
La fédération nationale des associations amazighes
email: fnaafederation@gmail.com



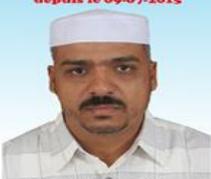
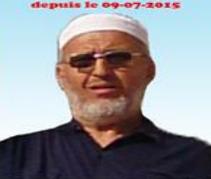
Dr Fekhar Kameleddine
52 ans - Médecin



FNAA

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
الفيدرالية الوطنية للجمعيات الأمازيغية
La fédération nationale des associations amazighes

email: fnaafederation@gmail.com

 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Sofghalem Kacem 50 ans - Commerçant</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Fekhar Bachir 58 ans - Commerçant</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 2015-07-09</p> <p>Tebbakh Aissa 44 ans - Employé</p>
 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Bourorou Aissa 46 ans - Agriculteur</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Boulenaache Bassid 64 ans - Retraité</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Sofghalem Bakir 48 - Employé</p>
 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Chekabhabe Aissa 52 ans - Maçon</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Babaouayoub Salah 52 ans - Commerçant</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Babaouyoub Abderrehmane 18 ans - Etudiant</p>
 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Haj Said Nacer 48 ans - Commerçant</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Maarad Aissa 58 ans - Employé</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Ben Yaakoub Hammou 54 ans - Employé</p>
 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Nacer Mohammed 34 ans - Employé</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Chekabhabe Mohammed 25 ans - Maçon</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Moussa Ouali Bahmed 50 ans - Chauffeur</p>
 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Ouyabba Brahim 51 ans - Employé</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Ouirrou Yaakoub 46 ans - Commerçant</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Ouirrou Aissa 48 ans - Commerçant</p>
 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Chekabhabe Selimane 52 ans - Maçon</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Ouyabba Mustapha 32 ans - Commerçant</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Addaoud Selimane 42 ans - Employé</p>
 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Haj Said Sliman</p>	 <p>Détenu Politique depuis le 09-07-2015</p> <p>Haj Said Sliman</p>	 <p>Détenu Mazb depuis le 09-07-2015</p> <p>Haj Said Sliman</p>



FNAAA

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
 الفيدرالية الوطنية للجمعيات الأمازيغية
 La fédération nationale des associations amazighes
 email: fnaafederation@gmail.com



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 وزارة الصحة والبيانات الصحية
 مديرية الصحة العامة لولاية الوادي
 المؤسسة العمومية الاستشفائية الوادي
 مصلحة الطب الشرعي
 مرجع: 04/04/2013

الوقوع في: 04/04/2013

شهادة طبية

المريض: **SALAH** لقب: **ABBOUNA** سن: 32 سنة
 العنوان: **GIMADINA**

تاريخ ومكان الحادث: **26/03/2013 à 08h30, sur la voie publique**
 نوع وطبيعة الحادث: **Coup et blessure relative (baton à bois)**

التشخيص الطبي:
 * Signes Subjectifs: des douleurs hébraithoraciques gauches et de la cage thoracique d'origine post-traumatique
 * Examens Objectifs:
 - Une ecchymose au niveau de la cage thoracique gauche
 - Une ecchymose de la face externe du bras gauche
 - Une hématome de grande dimension de la face postérieure de la fesse gauche
 - Une contusion linéaire profonde de la face antérieure de la fesse gauche

1- تميز كثر الوقت (AT) guelga pour (OTT) ضد المميز
 2- تميز الميز الميزي الميز (OPP)
 3- كثر الميزي و الميزي الميزي

التوقيع: 
 الختم: 